



Le Cabinet DENOYES,
accompagne les adhérents de la Fédération Française
des Entreprises de Crèches (FFEC) en droit des affaires

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 25 novembre 2019

La Fédération Française des Entreprises de Crèches représente **600 entreprises** employant **19 000 salariés** et gérant **1 800 établissements** d'accueil du jeune enfant, soit **46 000 places de crèches** au 1^{er} janvier 2019.

La Fédération compte désormais parmi ses partenaires de confiance le Cabinet d'avocat DENOYES. Le Cabinet pourra accompagner les entreprises adhérentes qui le souhaitent sur toutes les questions juridiques qui se posent à elles **dans le domaine du droit des affaires et de la concurrence, tant en conseil qu'en contentieux.**

La Fédération a ainsi obtenu, pour ses adhérents, un accès aux services proposés par le Cabinet à des tarifs préférentiels.

Grâce à ce partenariat entre la FFEC et le Cabinet DENOYES, les entreprises de crèche ont désormais à leur disposition un support efficace et une assistance juridique opérationnelle, notamment pour les accompagner dans leur développement et gérer les litiges qui peuvent naître dans le cadre de l'exercice de leur activité.

À propos du [Cabinet DENOYES](#) :

La société d'Avocat DENOYES intervient en droit des affaires afin d'accompagner ses clients dans le développement de leurs activités : droit des affaires est de la concurrence, droit commercial, droit de la consommation, droit des marques, droit des déchets, droit pénal.

Me Stéphan DENOYES est avocat au Barreau de Paris et intervient dans toute la France. Ancien auditeur de la session Intelligence Économique de l'IHEDN, il a suivi le cycle concurrence de l'École du Formation du Barreau de Paris ainsi que l'École de Défense Pénale.

A propos de la FFEC :

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de crèche réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 600 entreprises adhérentes représentant près de 46 000 places de crèches en France et employant 19 000 salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et surpasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.